



**A compter du 15/10/2009
Nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules – SIV -**

- 6,5 € à rajouter au montant total de la carte grise, sauf gratuites (4 € de frais de gestion et 2,5 € de frais d'envoi)
- La carte grise ne peut être délivrée qu'à son titulaire ou son représentant mandaté (modèle de mandat en mairie), pièces d'identité à l'appui.
- Formulaire de demande d'immatriculation en vigueur – cerfa n° 13750*01
- Formulaire de cession en vigueur – cerfa n°13754*01 (sans rature ni surcharge)
- Mention de l'heure de la vente (sur la carte grise et sur le certificat de cession)

Procédure par courrier

- l'envoi doit se faire impérativement en Recommandé avec Accusé de Réception.
- Une enveloppe affranchie à votre adresse pour l'envoi de la carte grise.

Les imprimés – cerfa - sont à votre disposition en mairie.

Renseignements auprès de la Mairie au 04.76.72.38.13

ou

Site Préfecture de l'Isère - <http://www.isere.pref.gouv.fr/>

!!! ATTENTION !!! La Préfecture a modifié ses horaires d'ouverture au public.